



# Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

COMMISSARIAT GENERAL

Bujumbura, le 29 / 8 / 2019

N°/Réf : 540/92/CG/01/2946/A. N/2019

## COMMUNIQUE

Conformément aux dispositions du décret-loi n°100 /2019 du 21 Août 2013 modifiant le décret n°100/22 du 30 Janvier 2013 portant mode d'organisation et de fonctionnement du transport administratif dans le cadre de la politique du charroi zéro, et aux dispositions des articles 2 et 3 de l'Ordonnance ministérielle n°540/163 du 04 Février 2013 portant modalités de mise en application de la politique du charroi zéro, il est porté à la connaissance de tout bénéficiaire de véhicule du charroi zéro qui ne s'est pas encore acquitté de toutes ses obligations, de bien vouloir passer au Commissariat des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales de l'Office Burundais des Recettes avant le 15 Septembre 2019 pour s'enquérir de sa situation. Passé ce délai, des mesures de recouvrement forcé seront prises.

Toute personne visée par ce présent communiqué devra s'adresser à l'équipe chargée de la Vente des Biens du Domaine Privé de l'Etat, 2<sup>ème</sup> étage, immeuble Emmaüs pathway situé à Kigobe, ou téléphoner au 22 28 22 55.

LE COMMISSAIRE GENERAL

Hon. Audace NIYONZIMA